

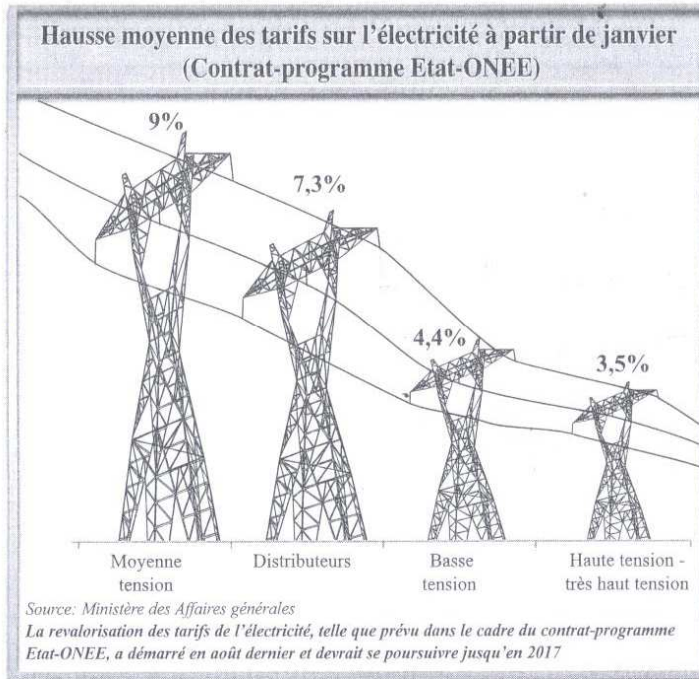
# Consommation: Les surprises du 1er janvier

• **Transport: les tarifs désormais fixés au niveau local**

• **Electricité, eau, tabac... les nouveaux prix dans le prochain BO**

• **Subventions: l'Etat tempore sur la farine, le sucre et le butane**

LES tarifs du transport public de voyageurs seront désormais fixés au niveau local. Introduite par un décret adopté par le Conseil de gouvernement en novembre dernier (Voir L'Economiste du 12 novembre), cette disposition devrait être effective à partir de ce 1er janvier, après publication au Bulletin officiel. Cette mesure place en effet la réglementation des prix appliqués dans



Une hausse moyenne de 4,4% sur le prix de l'électricité devait être appliquée à partir du 1er janvier pour les clients basse tension, sur la base des engagements du contrat-programme Etat-ONEE. La révision des prix a d'ailleurs été confirmée au département des Affaires générales et de la Gouvernance. Ce réaménagement des tarifs devrait aussi concerner d'autres segments de consommation tels la moyenne tension, la haute et très haute tension, ainsi que les distributeurs (voir infographie).

L'eau et l'assainissement devraient aussi prendre quelques points de TVA en plus à partir de ce 1er janvier: 7 à 10% en 2015 et 14% en 2017. Le tabac, bien que libéralisé, devrait aussi figurer dans la liste des produits dont les prix sont soumis à l'homologation de l'Etat. Une révision – ou pas – des prix à la hausse, consécutive principalement à la revalorisation de la TIC (11,34 DH en 2015 contre 10,66 DH en 2014), devrait être aussi validée dans le prochain BO. Les producteurs sont pour le principe du relèvement des prix pour préserver leur marge, même si, a priori, le gouvernement ne leur autoriserait pas de répercuter la hausse de la TIC sur le consommateur. Une réunion a été tenue le 11 décembre dernier avec la Commission d'homologation des prix (Voir L'Economiste du 11 décembre 2014). Dans la catégorie des prix subventionnés, l'Etat joue encore la temporisation sur la décompensation de la farine, du sucre et du gaz butane. Le

le transport (taxi, autobus, véhicules de transport mixte) dans le giron des autorités locales. Des commissions préfectorale et provinciale seront instituées à cette fin. «D'autres produits et services devraient être concernés» par cette approche régionalisée de la réglementation des prix, selon une source autorisée au ministère des Affaires générales et de la Gouvernance. Le gouvernement s'apprête, justement, à



L'Etat joue encore à la temporisation pour certains produits sensibles encadrés tels que la farine et le gaz butane. Le caddy de la ménagère est déjà sous pression (Ph. Bziouat)

rendre publique la mise à jour de la liste des produits dont les prix sont encadrés. Elle serait attendue pour demain, probablement dans le BO du 31 décembre, à la veille de l'application des nouveaux dispositifs prix fixés pour le 1er janvier. Les ménages marocains devraient s'attendre à une confirmation de la hausse des prix sur certains produits de consommation. L'électricité et l'eau sont les plus attendus, du fait de leur sensibilité sociale.

courage réformiste du gouvernement Benkirane ne se limite que sur les produits pétroliers, en l'occurrence l'essence et le gasoil (Voir aussi page 9). La chute des cours du baril (-44% en six mois) devrait toutefois permettre aux ménages de gérer cette transition en douce. □

Safall FALL